



Ecoles d'arbitrage Réunion annuelle des responsables

Thématique :	<input type="checkbox"/> Présidence <input type="checkbox"/> Administration et Finances <input type="checkbox"/> Haut Niveau <input checked="" type="checkbox"/> Formation & Emploi <input type="checkbox"/> Marque	<input type="checkbox"/> Clubs, Jeunesse & Territoires <input type="checkbox"/> Compétitions & Vivre Ensemble <input type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles <input type="checkbox"/> 3x3
Destinataires :	<input type="checkbox"/> Comités <input type="checkbox"/> Ligues <input type="checkbox"/> Ligues et Comités	<input checked="" type="checkbox"/> Ligues, Comités et Clubs <input type="checkbox"/> CTS
Nombre de pièces jointes : 0		
<input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Echéance de réponse :		

La FFBB est soucieuse du développement quantitatif et qualitatif des Ecoles d'Arbitrage au sein des Clubs et des CTC.

Elle propose chaque année aux clubs d'inscrire leur Ecole d'Arbitrage sur FBI (au niveau 1) et propose aux comités départementaux de valider le niveau 2, si ces écoles répondent aux critères demandés (une école de niveau 2 est exigée pour chaque CTC).

Un de ces critères est la participation à la **réunion annuelle des responsables d'écoles d'arbitrage** pour laquelle la FFBB met des supports à disposition des comités qui l'organisent.

En raison des conditions sanitaires actuelles et de la reprise tardive des championnats, la FFBB a décidé d'adapter :

- L'échéance d'enregistrement du niveau 1 sur FBI, repoussée du 30 novembre **au 15 décembre 2021**
- L'envoi au comité du fichier de demande de validation au niveau 2 de l'école, repoussées également au **15 décembre 2021**.
- La réunion annuelle obligatoire des écoles d'arbitrage qui pourra se faire à distance soit en présentiel pour la saison 2021-2022, au choix des comités et selon les conditions sanitaires. Les petits comités sont autorisés à se regrouper pour organiser une réunion commune.
- La date de cette réunion doit être envisagée de préférence **avant fin janvier 2022**.

Pour accompagner les comités/ligues lors de la mise en place de ces réunions des responsables des écoles d'arbitrage de niveau 2, la FFBB propose des supports pédagogiques pour les responsables des écoles d'arbitrage:

- Un PDF où vous pourrez retrouver les liens de toutes les vidéos de la visioconférence du samedi 30 janvier 2021 [cliquer sur le lien pour le télécharger](#)
- Le guide FBI de gestion des Ecoles d'Arbitrage et de leurs Officiels est téléchargeable ([cliquer sur ce lien pour le télécharger](#))

Le guide est mis à la disposition des clubs pour déclarer leur école, leurs arbitres club en formation et les arbitres et OTM "Club" officiant sur les rencontres non désignées (valorisés par la Charte des Officiels).

Pour rappel, il appartient au club ou à la CTC de **déclarer chaque année** dans FBI **son école d'arbitrage** dans un premier temps **au niveau 1** (qui n'est pas valorisée) avant de faire toute demande de validation au niveau 2.

Pour obtenir le niveau 2 (le seul valorisé par la charte des Officiels), l'école d'arbitrage doit répondre à 5 exigences de qualité sur lesquelles elle s'engage. Les CTC et les clubs candidats à ce label doivent déposer une déclaration avant le **15 décembre 2021** (identifiant de la CTC ou du club requis) sur laquelle ils apportent les informations requises justifiant le respect des 5 critères, au moyen d'un imprimé téléchargeable. [Cliquez sur ce lien pour accéder à la page des imprimés FFBB](#), puis cliquez sur le 6ème lien nommé « Ecole d'Arbitrage – Demande de validation de Niveau 2 » pour télécharger l'imprimé.

Enfin, il est demandé aux clubs et aux comités départementaux de valider les écoles d'arbitrage niveau 2 sur FBI, pour le **30 mars 2022 pour les CTC** afin de répondre aux obligations des CTC et au **30 avril 2022 pour les clubs (hors CTC)** pour validation des crédits liés à la charte des Officiels.

Pour rappel, la charte des officiels suspendue en 2020-2021 sera à nouveau appliquée cette saison. Les écoles d'arbitrage seront valorisées de même que les arbitres et OTM club renseignés sur FBI par les clubs.

Pour accompagner les comités, le Pôle Formation et Emploi a créé :

- Une adresse ecolesarbitrage@ffbb.com permettant d'obtenir une réponse à toute question utile,
- Un onglet dédié aux écoles d'arbitrage sur le site fédéral (accès en cliquant sur ce [lien](#))

Contact : Carole DELAUNÉ DAVID

E-mail : ecolesarbitrage@ffbb.com

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Carole DELAUNÉ DAVID Responsable Technique des Officiels	Tahar ASSED LIEGEON Directeur du Pôle Formation et Emploi	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2021-11-19 2-DFE-OFFICIELS-Ecoles Arbitrage-Réunion Annuelle VFIN	